

ARRETÉ n° 2023-178
Modifie et remplace l'arrêté n° 2023-165

Vu le Code de l'Éducation et en particulier l'article L.712- 2 et L.712-3,
Vu les statuts de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ),
Vu les statuts de l'UFR Simone Veil – Santé,
Vu la délibération du conseil d'administration n°2020-055 en date du 24 novembre 2020 portant élection du président de l'université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines,
Vu l'arrêté n°2022-177 du 30 septembre 2022 portant délégation de signature du président à la vice-présidente en charge du conseil d'administration, à la directrice générale des services, à la directrice des ressources humaines, à la directrice des ressources humaines adjointe, et à la chef de service pôle enseignants des ressources humaines.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE

Article 1

La politique tarifaire des prestations de la Plateforme CYMAGES de l'UFR Simone Veil – Santé est applicable à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2

Les tarifs de prestations de la Plateforme CYMAGES, exprimés en euros hors taxes (H.T) qui doivent être pratiqués, sont annexés¹ au présent arrêté.

Article 3

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 05 SEP. 2023

Le Président de l'Université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Alain Bui
Président Alain BUI



¹ Annexe n°2023-178

Arrêté transmis au Recteur de la région académique Ile de France, chancelier des universités d'Ile de France et affiché le 05 SEP. 2023 au siège de l'Université pour une période de deux mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

TARIFS PRESTATIONS Plateforme CYMAGES



Tous les tarifs sont affichés en Euro HT

Moyen utilisé	Partenaires Publics			Partenaires Privés		
	Tarif AUTONOME	Tarif ENCADRE	Tarif FORMATION	Tarif AUTONOME	Tarif ENCADRE	Tarif FORMATION
Stéréoscope Zeiss	6€/h	25€/h	75 €	15€/h	75€/h	400 €
ApoTome Zeiss	10€/h	25€/h	100 €	25€/h	75€/h	400 €
Confocal Leica SPE	20€/h	30€/h	150 €	60€/h	100€/h	800 €
Confocal Leica SP8	22€/h	30€/h	150 €	80€/h	120€/h	800 €
ImageStream Mark II	22€/h	30€/h	350 €	80€/h	120€/h	1 200 €
ScanR plein champ Olympus	22€/h	30€/h	350 €	80€/h	120€/h	800 €
BD ARIA III	22€/h	30€/h	350 €	60€/h	75€/h	1 200 €
BD LSR Fortessa	20€/h	30€/h	350 €	50€/h	75€/h	1 200 €
Postes analyse	5€/h	25€/h	sur devis	50€/h	60€/h	sur devis
Préparation échantillons	NA	20€/échantillon	NA	NA	60€/échantillon	NA
Culture/stockage échantillons	NA	20€/échantillon	NA	NA	60€/échantillon	NA
Lecteur de microplaques MSD	40€/plaque	80€/plaque	250€/plaque	80€/plaque	200€/plaque	500€/plaque